

Collecte des déchets

Actrice du développement durable, la communauté urbaine GPS&O a en charge la gestion des déchets (collecte et traitement) sur l'ensemble de son territoire.



Retrouvez sur cette page tout le contenu de l'application mobile Infos déchets GPSEO et recherchez les informations de collecte concernant les modalités mises en place depuis le 1er octobre 2024. Elles seront personnalisées selon votre adresse.

Les déchets à ne pas déposer dans votre poubelle

Huiles alimentaires : L'huile de cuisson usagée ne doit jamais être versée dans l'évier ni dans les toilettes. En se solidifiant dans les conduites, elle peut provoquer des obstructions et compliquer le fonctionnement des réseaux d'assainissement, ce qui entraîne parfois des interventions coûteuses. Même si une petite quantité peut parfois être tolérée dans la poubelle, la solution la plus responsable reste la collecte spécifique. L'idéal est de laisser l'huile refroidir, de la verser dans un récipient fermé et de l'apporter en déchetterie ou dans un point de collecte prévu à cet effet afin qu'elle soit correctement traitée et valorisée.

Pneus usagés : Les pneus ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers ni abandonnés dans la nature. Leur volume important et leur dégradation très lente posent des problèmes de gestion des déchets. Ils peuvent également retenir l'eau et favoriser certaines nuisances. Lors du remplacement, ils peuvent être repris par un garagiste ou déposés en déchetterie afin d'intégrer une filière spécialisée. Une fois collectés, ils sont recyclés et transformés pour différents usages. Vérifier que le professionnel reprend les anciens pneus permet d'assurer leur traitement correct et d'éviter les dépôts sauvages.

Médicaments périmés : Les médicaments inutilisés ou dont la date est dépassée doivent être rapportés en pharmacie. Les jeter dans la poubelle ou les évacuer dans les toilettes peut entraîner la présence de substances actives dans les eaux usées, avec un impact possible sur les milieux aquatiques. Les pharmacies disposent de systèmes de collecte permettant de récupérer ces produits dans des conditions sécurisées avant leur traitement selon des procédures encadrées. Ce geste simple limite les risques pour l'environnement et contribue également à la protection de la santé publique.

Déchets d'équipements électriques et électroniques : Les téléphones inutilisés, les ordinateurs, les petits appareils domestiques et l'ensemble des équipements électroniques ne doivent pas rejoindre les ordures ménagères. Ils doivent être dirigés vers des circuits de collecte spécialisés. Il est possible de les rapporter en magasin lors de l'achat d'un appareil neuf, de les déposer en déchetterie ou d'utiliser les points de collecte présents dans certains commerces ou espaces publics. Lorsqu'un appareil fonctionne encore, le don à une association permet de prolonger sa durée d'utilisation et de limiter la production de déchets. Cette démarche facilite aussi la récupération de matériaux valorisables.

Piles et ampoules : Les piles et [les ampoules](#) doivent être collectées séparément des déchets classiques. Elles peuvent contenir des substances susceptibles de contaminer les sols et les ressources en eau si elles sont éliminées

avec les ordures ménagères. Pour éviter ces risques, elles doivent être déposées dans les bornes de collecte disponibles dans de nombreux supermarchés et lieux publics. Les conserver à part chez soi, par exemple dans une petite boîte, permet de les regrouper facilement avant de les apporter en point de collecte afin de favoriser leur recyclage.

Équipements solaires et photovoltaïques : Les panneaux solaires, micro-onduleurs, câbles, boîtiers de gestion et autres composants photovoltaïques doivent être traités via des filières adaptées. Ils contiennent des éléments électriques et électroniques qui nécessitent un tri spécifique afin de récupérer les matériaux et d'éviter toute pollution. Les kits solaires plug and play équipés d'une batterie demandent une attention particulière, car ils associent production et stockage d'énergie dans un même système. Pour limiter les remplacements prématurés et éviter qu'un équipement peu fiable ne devienne rapidement un déchet, il est préférable de se tourner vers des solutions durables proposées par des spécialistes comme [Solarchoc](#), qui privilégient des équipements conçus pour durer. En fin d'utilisation, ces dispositifs doivent être déposés en déchetterie, confiés à un installateur ou rapportés à un distributeur proposant la reprise, afin de garantir un recyclage réalisé dans de bonnes conditions.

Infos pratiques

Commander un bac en appelant le n° vert 0800 10 04 63

Votre calendrier de collecte personnalisé à votre adresse [ici](#)

Liens utiles

[Déchetterie](#)

[Calendriers de collecte personnalisé](#)

Contact

INFOS DÉCHETS : 01 30 33 90 00

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h